

# MÉCÉNAT

## ACCOMPAGNEMENT DU BÉNÉFICIAIRE



*Le mécénat est un soutien financier, humain ou matériel apporté sans contrepartie directe par une entreprise ou un particulier à une action ou activité d'intérêt général. Pour le bénéficiaire, le mécénat constitue une ressource complémentaire, qu'elle soit financière, en nature ou de compétence et permet de bénéficier de l'image du mécène.*

**NOTRE CABINET VOUS APPORTE**  
DE PRÉCIEUX CONSEILS ET VOUS ACCOMPAGNE  
DANS VOTRE RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ DE  
RECOURIR AU MÉCÉNAT ET DANS LA MISE EN ŒUVRE  
OPÉRATIONNELLE.

### NOS RECOMMANDATIONS :



- **Faites confiance à notre expertise** et à notre connaissance de votre organisation.
- **Profitez** du conseil avisé d'un expert-comptable pour vous accompagner dans cette démarche.

### NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Prise en compte** de vos choix sur la démarche mécénat que vous voulez mettre en place.
- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession.



## **Vous vous posez les questions suivantes :**

- Quelles sont les conditions d'éligibilité pour bénéficier du mécénat ?
- De quelle(s) forme(s) de mécénat puis-je bénéficier ?
- Comment trouver des mécènes ?
- Quelles sont mes obligations fiscales ?



## **Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :**

- Pour être éligibles, les bénéficiaires doivent avoir le caractère d'intérêt général et répondre aux critères suivants : absence de relations privilégiées avec le secteur lucratif, but non lucratif, gestion désintéressée et ne pas intervenir au profit d'un cercle restreint de personnes.
- Nous sélectionnons avec vous la forme de mécénat la plus adaptée : financier, en nature (mise à disposition gratuite de locaux, de biens inscrits sur le registre des immobilisations...) ou de compétence (mise à disposition de personnel).
- Nous vous accompagnons dans la recherche de mécènes et la présentation de votre organisation.
- Nous mettons en place avec vous un suivi comptable ainsi que la procédure d'établissement des reçus fiscaux.